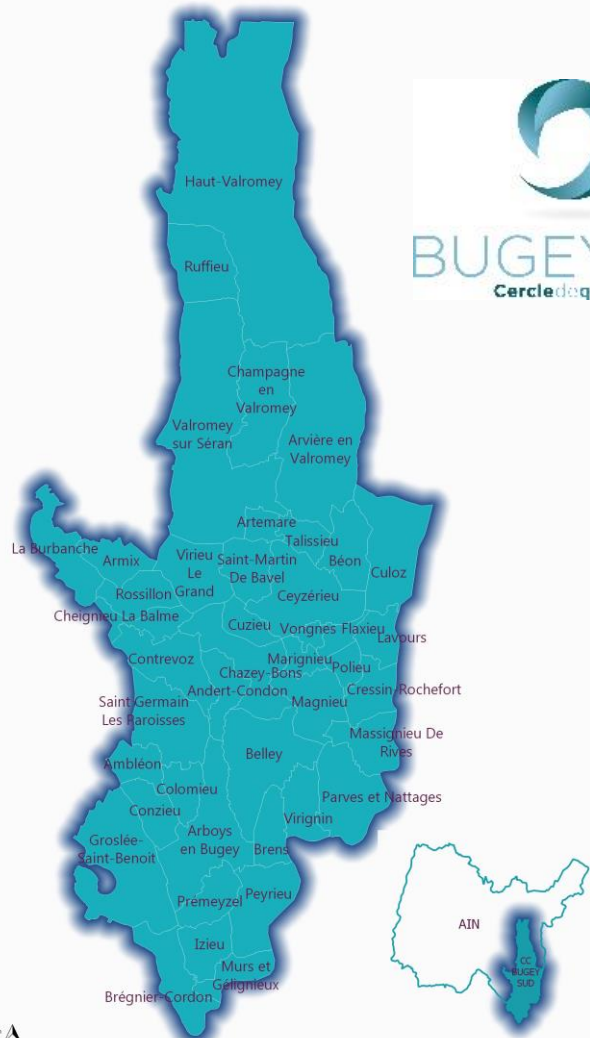


Périmètre de la Communauté de Communes BUGEY SUD au 1er janvier 2019



Un réseau. Un esprit

Créer, reprendre ou développer une entreprise ?

Nous vous accompagnons pour trouver des financements et soutenir votre projet.

MEMBRE DE



Un réseau. Un esprit



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) - 2014-2020



Cette action est cofinancée par la région Auvergne Rhône Alpes et l'Union européen dans le cadre du Fond social Européen (FSE)



Crédit Mutuel



Actipôle Bugey Sud
La toile – Bureau 4 et 5
87 rue de la Picardière
01300 VIRIGNIN

04.58.11.01.22

accueil@initiativebugey.com

Contact: Géraldine GONSETH
Cindy JACOB

www.initiativebugey.com

5 BONNES RAISONS DE CREER SON ENTREPRISE AVEC INITIATIVE BUGEY

Un prêt d'honneur jusqu'à 20 000€

Prêt personnel sans intérêt ni garantie, il vient en complément d'un prêt bancaire professionnel.

Un accompagnement

Appui au montage du dossier de demande de financement, suivi du démarrage et du développement de l'entreprise.

Un parrain à l'écoute

Le parrain aide à se poser les bonnes questions, à acquérir les bons réflexes et fait profiter son réseau.

Un réseau d'entrepreneurs

Club des créateurs et repreneurs, ateliers pour favoriser l'échange d'information et le partage d'expérience.

Plus de chances de réussir

Les entreprises qui bénéficient du soutien financier et humain du réseau affichent, après 3 ans d'existence, un taux de pérennité de 93%.

Initiative Bugey accompagne toute personne qui crée, reprend ou développe une entreprise dans ses 7 premières années.

Sont éligibles tous les secteurs d'activités à l'exception des activités d'intermédiation bancaires et immobilières, des associations et des SCI.

LES ETAPES CLES POUR REUSSIR VOTRE PROJET



1 Prise de contact

- Mesure de l'état d'avancement du projet



2 Rendez-vous individuel

- Analyse de la viabilité du projet
- Aide au montage du dossier de prêt d'honneur



3 Comité d'agrément

- Audition du porteur de projet
- Expertise du projet
- Décision de l'octroi du prêt d'honneur et de son montant



5 Accompagnement post création

- Suivi technique**
Visites et entretiens téléphoniques
- Club des entrepreneurs**
Réseau d'échange professionnel et convivial
- Parrainage**
Mise en relation avec le parrain, signature de la charte de parrainage



4 Décaissement du prêt d'honneur

- Signature du contrat de prêt.
- Remise de chèque
- Le prêt d'honneur repose sur une relation de confiance. C'est un prêt personnel que vous vous engagez à rembourser sur votre honneur